

## Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

### Délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et les délais de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve ledit rapport tel qu'il est présenté.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

#### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers individuels.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

#### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues, approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

#### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2013 qui s'élève à un million cinq cent trente-quatre mille dinars 1 534 KTND et décide de l'affecter en résultat reporté comme suit:

Résultat de l'année 2013	1 534 K TND
Profit/Perte reportés	(24 286) K TND
Report à nouveau	(22 752) K TND

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence pour l'exercice 2014, la somme de Cent Quatre-vingt Mille Dollars net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou toute personne mandaté par lui, pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

## Projet de Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

### Délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport des commissaires aux comptes relatif à la réduction du capital décide de réduire le capital de la banque d'un montant de 22.751.740,000 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'actions de 5.000.000 à 2.724.826 par : l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par (1) l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune (2) l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de TND 8,605 dans un délai de un an.

L'Arab Banking Corporation BSC accepte que les actions annulées soient déduites exclusivement de sa participation entant qu'actionnaire majoritaire.

Cette réduction de capital par la diminution du nombre d'actions anciennes rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque et l'absorption des pertes cumulées antérieures qui s'élèvent à 22.751.731,395 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport des commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décide d'augmenter le capital social d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale de 10 dinars. Les actions seront totalement libérées immédiatement et dans un délai ne dépassant pas une année.

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire se situe dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

L'émission des actions sera établie selon les modalités suivantes :  
le prix d'émission est de 10 dinars l'action;  
les actions seront toutes souscrites par Arab Banking Corporation BSC ;  
les autres actionnaires acceptent de renoncer à leur droit préférentiel de souscription;

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé au sens de l'article 300 du Code des Sociétés commerciale de l'augmentation de capital à souscrire en totalité par Arab Banking Corporation BSC tel que proposée et de supprimer les droits préférentiels de souscription pour le restant des actionnaires.

La libération totale des nouvelles actions sera effectuée lors de la souscription avec le dépôt de fonds provenant de la souscription dans un compte gelé et indisponible ouvert auprès de Arab Banking Corporation - Tunis sous le numéro 78000000234140000140.

Les nouvelles actions seront assimilées simultanément avec les anciennes actions et auront les mêmes droits au moment de la déclaration de souscription et de paiement devant le Receveur d'enregistrement des actes des sociétés qui suivra la réalisation de l'augmentation du Capital.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour effectuer :

Les formalités de réduction de capital telles que prévu par la présente Assemblée Générale au niveau de la deuxième résolution.

Les formalités pratiques d'augmentation et constater la réalisation de cette augmentation de Capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de la mise à jour de l'article 7 des statuts sous réserve de la réalisation de la réduction de capital ainsi que de l'augmentation de capital telle que proposé par le Conseil d'Administration.

Article 7 Nouveau :

"Le Capital Social est fixé à la somme de Soixante Huit Millions (68.000.000) Dinars divisé en Six Million Huit Cent Mille (6.800.000) actions nominatives de Dix (10) Dinars chacune.

Ces actions sont totalement souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription".

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou toute personne mandaté par lui, pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

## Bilan (Avant Répartition de Résultat)

Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 679	282 073
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	194 415	355 230
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	115 888	54 755
AC4-Portefeuille-titre commercial	4.4	5 756	0
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	1 767	1 345
AC7- Autres actifs	4.6	7 727	6 945
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>332 284</b>	<b>700 400</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA1 - Banque Centrale, CCP	4.7	135	248
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	19 622	60 865
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	274 555	561 326
PA5 - Autres passifs	4.10	10 447	51 970
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>304 759</b>	<b>674 409</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CP1 - Capital		50 000	50 000
CP2 - Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		(24 286)	(25 226)
CP4 - Résultat de l'exercice		1 534	940
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.11</b>	<b>27 525</b>	<b>25 991</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>332 284</b>	<b>700 400</b>

## Bilan (Après Répartition de Résultat)

Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 679	282 073
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	194 415	355 230
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	115 888	54 755
AC4-Portefeuille-titre commercial	4.4	5756	0
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	1 767	1 345
AC7- Autres actifs	4.7	7 727	6 945
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>332 284</b>	<b>700 400</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA1 - Banque Centrale, CCP	4.7	135	248
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	19 622	60 865
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	274 555	561 326
PA5 - Autres passifs	4.10	10 447	51 970
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>304 759</b>	<b>674 409</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CP1 - Capital		50 000	50 000
CP2 - Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		(22 752)	(24 286)
CP4 - Résultat de l'exercice		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.11	<b>27 525</b>	<b>25 991</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>332 284</b>	<b>700 400</b>

**ABC Tunisie :**

**Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à 50 000 KDT composé de 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2013, s'élève au 31 décembre 2013 à 27 525 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-12	50 000	277	(25 226)	940	25 991
Affectation du résultat 2012			940	(940)	0
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-13				1 534	1 534
Solde au 31-12-13	<u>50 000</u>	<u>277</u>	<u>(24 286)</u>	<u>1 534</u>	<u>27 525</u>

Le total des capitaux propres de la Banque, après affectation du résultat de l'exercice 2013, s'élève au 31 décembre 2013 à 27 525 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-12	50 000	277	(24 286)	0	25 991
Résultat au 31-12-13				1 534	1 534
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Affectation du résultat 2013			1 534	(1 534)	0
Solde au 31-12-13	<u>50 000</u>	<u>277</u>	<u>(22 752)</u>	<u>0</u>	<u>27 525</u>